

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Nombre de Membres**

En exercice : 19

Présents : 4

Exprimés : 4  
(dont 0 pouvoir donné)

**Vote**

Pour : 4

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : jeudi 7 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Lodève le : .....

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
27 DEC. 2023  
D.R.C.L.  
GREFFE - P.F.R.A.

n° CA CIAS 20231215 09

L'an deux mille vingt trois le quinze décembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S, cette séance fait suite à celle du 6 décembre où le quorum n'avait pas été atteint.

**Présents :**

membres élus : **Jean Luc REQUI**, Président du C.I.A.S, **BAISSET Martine**, Maire de la commune de La Vacquerie,

membres qualifiés : **LEDERMAN THérèse** représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault, **ABRIC Charles** de l'association APF

**Pouvoirs :**

membres élus :

membres qualifiés :

**Absents :**

membres élus : **GALEOTE Monique** Élu de la commune de Lodève, **ENNADIFI Fatiha**, Élu de la commune de Lodève, **CANO Jésahel**, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, **BATACHE Carmen**, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, **ALIBERT Damien**, Élu de la commune de Lodève, **BOUSQUET Pierre-Paul**, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , **FRONTIN Claudine**, Élu de la commune de Sorbs, **PANIS Michel**, Élu de la commune de Lodève, **LAATEB Claude**, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : **DELFORGE Clotilde** représentant l'association ADAGES, **LACAZE Lionel** représentant l'association MJC, **DAUNIS Solange** représentant l'UDAf, **CAUNES Jean Paul**, représentant l'association l'OUSTALITE, **AUDOUY Marie-Christine** représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux,

**Membres consultatifs:**

**VALETTE Florence**, Directrice du C.I.A.S  
**FABRE Audrey**, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°9

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dit

la loi Notre, et en particulier l'article 106 III

VU le décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 III de la loi n°2015-9941,

VU l'avis favorable du comptable public en date du 12 juillet 2023 annexé à la présente délibération,  
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise en place de cette nomenclature au 1er janvier 2024,

CONSIDÉRANT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal du CIAS

**Ouï l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :**

- Pour : 4
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et :

**- ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal du CIAS

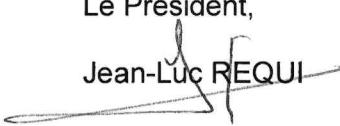
**- ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents

**- ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI



PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

27 DEC. 2023

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

ANNEXE : avis favorable du comptable public